Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260324-AFR_2026_006-DE

BRÉHAN

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Mairie de BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

N° de délibération
AFR-2026/006

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'an deux mil vingt-six, le 24 Mars à 10 H 30, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence, de Monsieur LORAND Gérard, Président.

Date de convocation : 5 Mars 2026

PRESENTS : Mr AUBRY Michel – Mr AUFFRET Christophe – Mr BARON Yannick - Mr BEUREL Yannick – Mr CADIO Christophe – Mr CHATTE Claude - Mr GUYOT Philippe – Mr GUEHENNEUX Jean Louis – Mr KERGROHENN Eric – Mr LAMOUR Christophe – Mr LATINIER Pierre-Yves - Mr LORAND Daniel - Mr LORAND Gérard – Mr MERCIER Patrice – Mr ROUVRAY Dominique – Mr SABLE Gilles - Mr GUILLOT Jean, Maire de BREHAN

ABSENTS EXCUSES : Mr BERNARD François - Mr JAN Noël – Délégué de la D.D.A.F

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr AUFFRET Christophe

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Président expose au Bureau que le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs créances sur différents exercices comptables en l'occurrence :

Sur le budget principal de l'Association Foncière de Remembrement :

Exercices	Débiteurs	Montant
2013 à 2023	Mme BIENNE Hélène	57,70 €
2020 à 2023	Mme PORTABEUF Madeleine	46,30 €
2020	Mme LANNAY Odette	13,33 €
2020	Mr GANNE François	9.42 €
2022-2023	Mr ROCABOIS Jean	21,16 €
2023	Mr SABLE Pierre	0,01 €
2021	Mme AUBRY Pascale	0,80 €
2023	Mr ROPERT Joseph	15.19 €

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE sur proposition de Mr le Trésorier de Rohan d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables suivants :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260324-AFR_2026_006-DE

- Sur le budget de l'association foncière de remembrement, les sommes dues par les redevables suivants :

Exercices	Débiteurs	Montant
2013 à 2023	Mme BIENNE Hélène	57,70 €
2020 à 2023	Mme PORTABEUF Madeleine	46,30 €
2020	Mme LANNAY Odette	13,33 €
2020	Mr GANNE François	9.42 €
2022-2023	Mr ROCABOIS Jean	21,16 €
2023	Mr SABLE Pierre	0,01 €
2021	Mme AUBRY Pascale	0,80 €
2023	Mr ROPERT Joseph	15.19 €

Soit un total de **148,72 €**

Pour expédition conforme :
Bréhan le 26 Mars 2026
Le Président,

ASSOCIATION FONCIÈRE COMMUNE DE BRÉHAN 56580 MORBIHAN